



LA LETTRE DE LA MICHODIÈRE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur Gérant

15^e année N°724 Hebdomadaire Le 18 septembre 2009 N° 035-09

URSSAF :

Suicide, mode d'emploi

Dans un courrier – dont vous trouverez ci-joint la copie - adressé par l'association nationale des dirigeants du recouvrement au directeur de la Sécurité sociale, cette association affiche clairement son acceptation de la régionalisation des Urssaf.

L'enjeu est la suppression de 600 postes de cadres et d'agents de direction.

Que les directeurs d'Urssaf décident de scier la branche sur laquelle ils sont assis, passe encore ! Mais, en se livrant à ce genre de manœuvre, ils entraînent dans leur chute nombre de nos collègues.

Nous n'osons pas penser que cette manœuvre n'aurait pour but que de permettre à quelques directeurs d'Urssaf de chefs-lieux de Régions de bénéficier d'une brillante promotion...

Ce serait quand même « se payer sur la bête » !!!

Pour notre part, nous prendrons toutes les initiatives nécessaires pour que soit maintenue dans le Recouvrement, comme dans les autres branches, la présence d'une structure de recouvrement départementale.

Le Secrétaire Général
Alain POULET

Sommaire : Pages 1 et 2 : Urssaf et régionalisation Page 3 : Observatoires régionaux – agenda
Page 4 : Communiqué Confédéral : taxe carbone Page 5 : Journée 7 octobre

Association nationale des dirigeants du recouvrement

Monsieur Dominique LIBAULT
Directeur de la Sécurité Sociale
Ministère de la Santé et des Sports
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP

Rennes, le 14 septembre 2009

Objet : Position de l'ANDUR sur l'évolution des structures du réseau du recouvrement dans le cadre de la 4^{ème} Convention d'Objectifs et de Gestion

Monsieur le Directeur,

La préparation de la 4^{ème} Convention d'Objectifs et de Gestion est bien engagée.

Bien entendu, l'ANDUR ne pouvait rester à l'écart de la réflexion menée sur les différents thèmes, notamment sur la structuration et le pilotage du réseau.

Au-delà de certains intérêts divergents de ses membres, le Conseil d'Administration de notre association a considéré, à l'unanimité, que du point de vue de l'intérêt général, de la cohérence du réseau des URSSAF et des perspectives du recouvrement dans le travail pour les comptes de tiers :

- le statu-quo n'était pas souhaitable, même avec un renforcement des moyens de pilotage de l'échelon régional,

- la régionalisation, impliquant la création d'URSSAF régionales étant inéluctable, il convenait d'étudier ses conditions de mise en œuvre dans la 4^{ème} COG pour les partenaires sociaux et les agents de direction.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, le document que vous nous avons diffusé le 5 mai 2009, non seulement à nos adhérents mais aussi à l'ensemble des agents de direction des organismes locaux de recouvrement connus de notre association, sur les conditions de réussite de la régionalisation.

Ce document n'ayant rencontré que très peu de réactions négatives (3 de la part de personnes non adhérentes de notre association) peut être considéré aujourd'hui comme la position officielle de l'ANDUR.

Je suis à votre disposition pour vous rencontrer et vous apporter tous les éléments d'explications complémentaires qui vous paraîtraient nécessaires.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée,

Le Président

Bertrand BERNARD

Les observatoires régionaux : bilan 2009

Le rapport de synthèse des observatoires régionaux sur la politique de rémunération a été présenté à l'instance nationale de suivi qui s'est tenue le 10 septembre à l'UCANSS.







« Des pratiques diversifiées dans l'application du protocole », tel est le constat en forme de conclusion de ce document. Des pratiques diversifiées ou plus exactement des différences de traitement criantes selon les branches et aussi selon la taille des organismes vident de sa substance un système censé évaluer la compétence et la rémunérer en conséquence.

Les très petits organismes et les UGECAM sont particulièrement défavorisés. A noter aussi l'attribution de points à des nouveaux embauchés dans une part significative lorsque, dans certains bassins d'emplois, la concurrence entraîne pour certains postes (qui relèvent de l'encadrement) des niveaux de salaires plus élevés que ne le permet l'actuel dispositif de rémunération.

Ces deux points, un plancher trop bas selon les postes et des différences de rémunération entre les branches qui explosent soulignent l'incohérence d'une politique de rémunération opaque et disparate.

Gino SANDRI
Secrétaire National

AGENDA

 Délégation Régionale Ile de France	21 septembre
 Réunion Paritaire Nationale Responsabilité Sociale	22 septembre
 Section Professionnelle ACERC	24 septembre
 Réunion Paritaire Nationale Responsabilité Sociale	29 septembre
 Instance Nationale de Concertation Branche Recouvrement	30 septembre
 Section Professionnelle des Ingénieurs Conseils	30 septembre

COMMUNIQUE CONFEDERAL

Sortir des ambiguïtés de la taxe carbone pour engager une vraie réforme de la fiscalité

On savait la question de la fiscalité écologique délicate et complexe. Associée à une grande précipitation, la mise en œuvre de la taxe carbone risque, demain, d'être digne du grand bêtisier. De nouveau sur la sellette, les modalités de compensation, qui sont le point d'achoppement majeur, connaissent un nouveau rebondissement ! Dernier épisode en date, la révélation ce jour de la « piste privilégiée » par le gouvernement : la baisse de l'impôt sur le revenu !

La cgt Force Ouvrière condamne fermement cette nouvelle piste. L'impôt sur le revenu, censé symboliser le mieux la contribution de chacun à la charge de l'Etat et jouer le rôle le plus actif en termes de réduction des inégalités, n'a cessé, ces dernières années, de voir son rendement s'affaiblir. En cause, la diminution des taux maximum et des tranches d'imposition qui a considérablement amoindri sa progressivité. Si d'aventure, la délimitation des ménages en zones rurales, supposés bénéficier d'un allègement d'impôts plus important, s'avérait trop complexe – et il ne peut en être autrement –, la solution alternative qui consisterait à diminuer l'impôt sur le revenu, pour tous les types de ménages, serait proprement inacceptable. Pour les finances publiques d'une part, sévèrement amputées par le mouvement général d'allègement de la charge fiscale, sur le plan de la justice fiscale et sociale de l'autre.

La cgt Force Ouvrière rappelle qu'elle n'est pas opposée au principe d'une fiscalité écologique dans la perspective de réduire les consommations énergétiques.

Pour la cgt Force Ouvrière, l'intégration de la taxe carbone justifie une réforme de la fiscalité grandeur nature, fondée sur le renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu pour garantir une politique de redistribution conforme au principe républicain d'égalité.

Paris, le 9 septembre 2009

Contact
Marie-Suzie PUNGIER

JMTD

Face à La Crise : Nos Droits

FO

un TRAVAIL, un SALAIRE, la SECU, la RETRAITE

7 octobre 2009

Le 7 octobre 2009 aura lieu, pour la deuxième année, la Journée Mondiale pour le Travail Décent (JMTD) à l'initiative de la CSI (Confédération syndicale internationale).

A cette occasion, la CSI appelle les syndicats dans le monde à mettre en avant l'exigence pour tous les travailleurs du droit à un « travail décent », c'est-à-dire à un emploi respectant les normes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et à une protection sociale collective.

De nombreuses réunions publiques, actions d'informations et autres manifestations dirigées vers les médias et les gouvernements auront lieu à l'initiative des syndicats.

Cette revendication est d'autant plus urgente que « la crise économique menace les emplois et le futur des personnes aux quatre coins du monde ». L'OIT craint une augmentation du nombre de chômeurs de près de 59 millions d'ici la fin de l'année à travers le monde. Le nombre total de travailleurs pauvres dans le monde pourrait atteindre à 1,4 milliard.

Avec la CSI, la cgt FO dénonce « des décennies de déréglementation et l'avidité et les énormes bénéfices d'une petite minorité qui ont plongé le monde dans la plus grande récession depuis les années 1930 ».

Outre son action quotidienne au plan national comme dans les entreprises avec les délégués FO auprès de salariés, la cgt FO agit au plan international en permanence et en particulier face à la crise depuis plus d'un an : participation aux réunions syndicales internationales parallèles au G20 et au G8, participation avec l'ensemble des travailleurs à la Conférence internationale du travail en juin à l'OIT qui a donné lieu à un débat sur un Pacte mondial pour l'emploi fondé sur la liberté syndicale et le droit de négociation collective), manifestations syndicales en Europe en mai 2009 (Bruxelles, Berlin, Prague, Madrid) ...

Conférence internationale du Comité Confédéral de la cgt FO – 7 octobre 2009

Le 7 octobre, dans le cadre de la réunion de son Comité confédéral national, la cgt FO organisera un meeting – débat avec l'intervention de syndicalistes étrangers, consacré à la crise et à l'action syndicale internationale.

Conférence nationale FO de délégués syndicaux d'entreprises – octobre 2009

Le 7 octobre, pour FO, préparera l'organisation d'une Conférence nationale FO de délégués syndicaux dans les entreprises en France confrontées aux conséquences de la crise. Cette conférence qui sera réunie fin octobre a pour objectif de coordonner et de renforcer l'intervention syndicale pour la défense des droits des salariés contre les suppressions d'emploi, délocalisations, blocage des salaires au prétexte de la crise ...